

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

30 octobre 2015

Résumé presse

SEANCE PUBLIQUE

1. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE

2. POLICE LOCALE - Modification budgétaire n° 1/2015 et objets connexes. Approbation.

Le Directeur Financier a analysé la 1ère modification budgétaire de la Zone de Police pour l'exercice 2015 et tiré les conclusions suivantes :

- le service ordinaire présente un boni global de 0 € identique au boni du budget initial. La dotation communale n'a pas été modifiée, et la Zone a pu alimenter une provision pour charges de personnel à concurrence de 110.869,97 € pour faire face à la hausse des dépenses de personnel à prévoir en 2016 suite à la majoration des cotisations de pension;
- le Comptable Spécial n'a pas relevé d'incohérences significatives aux niveaux comptable et financier lors de l'analyse de la première modification budgétaire de l'exercice 2015.

3. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Modifications apportées au Règlement de travail et aux statuts du CPAS. Approbation.

Suite à l'application de nouvelles circulaires ainsi qu'à la décision de la Tutelle d'octroyer des chèques repas aux membres du personnel du CPAS d'Ath, diverses modifications doivent être intégrées dans les statuts administratif et pécuniaire du CPAS ainsi que dans le règlement de travail.

Le comité de concertation Ville/CPAS s'est réuni ce 15/09/2015 afin d'approuver les nouvelles modifications et une concertation syndicale s'est également tenue le 15/09/2015 en présence des organisations syndicales représentatives.

Le Conseil de l'Action Sociale en séance du 29/09/2015 a adopté à l'unanimité les modifications susdites.

4. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Modification budgétaire n°2 aux services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015. Approbation.

Le projet des modifications budgétaires n° 2 au service ordinaire se présente comme suit :

Excédent aux exercices antérieurs 114.508,62 €

Manque à l'exercice propre de - 114.508,62 €

Soit une situation identique à celle du budget initial 2015 ainsi qu'à la première modification budgétaire. Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 0,00 €.

Le projet des modifications budgétaires n° 2 au **service extraordinaire** se présente comme suit :

Excédent à l'exercice propre 19.868,70 €

Soit une amélioration de la situation globale de 19.868,70 € compensée par une affectation au fonds de réserve extraordinaire. Le fonds de réserve extraordinaire s'élèvera ainsi à 90.289,28 € et le fonds de réserve extraordinaire « Don Amis Hôpital » s'élèvera quant à lui à 70.181,29 €.

La modification budgétaire extraordinaire ne comprend aucun nouveau projet susceptible d'engendrer des frais de fonctionnement supplémentaires au service ordinaire.

5. FINANCES COMMUNALES - Modification budgétaire n° 2/2015 et objets connexes. Approbation.

Le Directeur Financier a analysé la 2ème modification budgétaire de la Ville pour l'exercice 2015 et tiré les conclusions suivantes :

- Au niveau du service ordinaire, on constate que le résultat global est passé de 8.756.738,81 € au sortir de la MB1/2015, à 9.262.671,11 € au sortir de la seconde modification budgétaire de l'exercice 2015. Soit une majoration du résultat global de 505.932,30 € (5,78%). Cette majoration est la conséquence d'une hausse du résultat des exercices antérieurs qui passe de 8.719.892,37 € à 9.262.671,11 €, le résultat de l'exercice propre passant quant à lui de 36.846,44 € à 0 €.
- Au niveau du service extraordinaire, on constate les crédits budgétaires relatifs aux dépenses extraordinaires des exercices antérieurs sont passés de 3.947.481,94 € à 4.230.676,08 €, soit une majoration de 283.194,14 € (+7,17%) et que les crédits budgétaires relatifs aux dépenses extraordinaires de l'exercice propre sont passés de 7.496.286,98 € à 10.392.880,13 €, soit une majoration de 2.896.593,15 € (+ 38,64 %).

6. FINANCES COMMUNALES - Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de commerces de frites et kiosques à journaux sur la voie publique (art 040/366-09) - Exercices 2016 à 2018.

Le règlement actuel génère une discordance entre les tarifs appliqués aux marchands ambulants qui sont plus importants que les tarifs appliqués aux commerces de nourriture à emporter, cette discordance des tarifs doit être corrigée.

Le Directeur Financier propose en conséquence au Conseil communal d'approuver le règlement redevance pour occupation du domaine public par le placement de commerces de frites (hot-dogs, beignets et autres denrées comestibles analogues à emporter) et le placement de kiosques à journaux sur la voie publique - Exercices 2016 à 2018.

7. FINANCES COMMUNALES - Redevance d'occupation du domaine public par le placement de loges foraines, loges mobiles et loges servant au logement sur la voie publique (art 040/366-03) pour les exercices 2016 à 2018. Approbation.

Le règlement actuel reprend un calcul de la redevance au mètre courant alors que la circulaire budgétaire impose un calcul au m². Il est dès lors indispensable de revoir le règlement. Les tarifs ont été globalement revus à la baisse de 5%.

8. FINANCES COMMUNALES - Redevance sur les droits d'emplacement sur les marchés (art 040/366-01) - Exercices 2016 à 2018. Approbation.

Le règlement actuel ne permet pas d'appliquer une redevance aux marchands ambulants qui s'installent de manière ponctuelle sur le domaine public. Il faut adapter le règlement pour intégrer cette évolution des pratiques ambulantes. En outre, le règlement actuel prévoit des locations semestrielles qui ne sont jamais utilisées. Seules les locations trimestrielles ou annuelles sont demandées. Ce nouveau règlement a été étudié avec les membres de l'ADL. Les tarifs sont globalement inchangés ou légèrement revus à la baisse.

9. FINANCES COMMUNALES - Taxe sur les logements loués meublés (art 040/364-34) pour les exercices 2016 à 2018. Approbation.

Le règlement actuel contient une ambiguïté en ce qui concerne les logements loués meublés qui ne sont pas des kots étudiants. Ils sont repris dans la catégorie « autres » mais il est nécessaire de préciser ce que cette catégorie contient de manière précise.

10. FINANCES COMMUNALES - Redevance pour l'occupation des salles communales et le prêt du matériel communal - Exercices 2016 à 2018 - Approbation.

Le règlement redevance sur l'occupation des salles culturelles et sportives actuel nécessite certaines adaptations pour les exercices 2016 et suivants proposées par le Service Protocole (qui a repris la gestion des locations de salles depuis le 1er septembre 2015) afin d'assurer la cohérence des tarifs par rapport au coût de location au m².

11. FINANCES COMMUNALES - Règlement redevance sur les documents administratifs - Adaptation. Approbation.

Le règlement redevance sur les documents administratifs a été voté en date du 22/11/2012. Le Collège propose d'y apporter les modifications suivantes :

- Au niveau du tarif des cartes d'identité étrangers, cartes d'identité enfants et cartes d'identité européennes les taxes communales ont été adaptées en tenant compte des nouveaux tarifs du SPF intérieur pour fixer des prix globaux ronds pour la population. Une redevance de 5 € a été introduite pour les demandes de modifications ou réinitialisation des codes pin/puk de la carte d'identité, comme cela se fait dans la grande majorité des communes. Des tarifs très légèrement majorés ont été prévus pour les procédures de délivrance en urgence ou extrême urgence qui sont plus onéreuses pour la Ville, l'objectif étant toujours de fixer des tarifs ronds pour la population.
- Au niveau des permis d'urbanisme, des permis d'urbanisation (ex permis de lotir), des permis de location et des enquêtes pour attribution d'un permis de location, en cas de régularisation a posteriori, le règlement redevance ne permet pas de majorer la taxe, ce qui n'est pas cohérent vis-à-vis des citoyens qui ont fait la démarche d'introduire une demande de permis préalable et en bonne et due forme. Ces régularisations nécessitent plus de travail au niveau des services et la plupart du temps de travailler dans l'urgence. Le Collège propose dès lors de majorer les tarifs d'un minimum de 50 € en cas de régularisation et de facturer éventuellement les frais réels en cas de régularisation plus complexe.
- Au niveau des gratuités en vigueur, le règlement n'était pas assez précis en la matière, ne mentionnant pas clairement les gratuités possibles.

12. FINANCES COMMUNALES - Coût vérité 2016. Approbation.

La taxe sur la collecte des ordures ménagères doit être approuvée en Conseil du 30/10/2015, le calcul du coût vérité ayant servant de base doit également faire l'approbation d'une décision du Conseil communal. Le coût vérité prévisionnel 2016 prévoit des recettes totales pour 1.553.834,80 € et des dépenses totales de 1.613.935,54 € soit un taux de couverture de 96,28%.

Information complémentaire concernant les points 12 et 13 du Conseil communal : dans le cadre du calcul du coût vérité, il a été nécessaire de revoir la taxe immondices en la majorant pour les isolés de 20 € à 25 € et pour les ménages de 50 € à 60 €. Cette hausse initialement proposée au Conseil communal est la conséquence de la majoration des frais de parcs à conteneurs et d'incinération d'IPALLE (générée au niveau de l'intercommunale par la fiscalité des autres niveaux de pouvoir). En date du 26/10/2015, une réunion s'est tenue entre les autorités communales et les dirigeants de l'intercommunale afin d'analyser les éléments constitutifs de cette hausse ainsi que les perspectives d'avenir. Sur base de cette réunion, dans le but d'assurer un taux de couverture de la taxe proche des 100% et ainsi éviter les pénalités qui pourraient s'appliquer à la Ville en cas de non respect du coût vérité lors de la clôture du compte 2016 et dès lors impacter les finances communales, il vous est proposé de passer la taxe sur les isolés de 20 € à 30 € et la taxe sur les ménages de 50 € à 65 €, ce qui permettra d'assurer un taux de couverture de 100,16%

13. FINANCES COMMUNALES - Taxe sur la collecte des déchets 2016. Approbation.

Approbation de la taxe immondices pour l'exercice 2016. La taxe passe dans sa partie forfaitaire de 20€ à 25 € pour les isolés et de 50€ à 60€ pour les ménages et ce pour atteindre le respect du coût vérité impacté par la hausse des frais de parcs à conteneurs et d'incinération d'IPALLE.

14. FINANCES COMMUNALES - Plan de stationnement - Redevance sur la vente d'horodateurs embarqués "PIAF" - Approbation.

En date du 20/11/2014, le Conseil communal a voté le règlement de la taxe communale au comptant pour le stationnement de véhicules à moteur, leurs remorques ou éléments sur la voie publique. Après 2 mois de vie du plan de stationnement, ce dernier a fait l'objet de menues adaptations approuvées par le Conseil communal du 04/05/2015 afin de prendre en compte les attitudes des utilisateurs et encore améliorer la mobilité et le stationnement au centre ville. Afin d'élargir l'offre de moyens de paiements aux citoyens, le Service Mobilité propose la vente d'horodateurs embarqués (PIAF) qui peuvent être rechargés par internet. Ce produit vise principalement les professionnels.

15. CULTES - Fabrique d'Eglise Saint Jean l'Evangeliste à Arbre - Budget de l'exercice 2016. Approbation.

16. CULTES - Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique - Budget de l'exercice 2016. Approbation.

17. CULTES - Fabrique d'Eglise Saint Pierre à Ostiches - Budget de l'exercice 2016. Approbation.

18. CULTES - Fabrique d'Eglise Saint Julien à Ath - 1ère modification budgétaire de l'exercice 2015. Approbation.

19. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant. Approbation.

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

- Finalisation des travaux de réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière de l'église de Villers-Saint-Amand ». Décompte final et attribution du marché visant la finalisation des travaux. Approbation.
- Rénovation de la Brasserie Langie. Modifications techniques. Approbation.

20. ADMINISTRATION GENERALE - Valorisation du coeur de Ville d'Ath - Masterplan (IDETA) - Avenant à la convention de Maîtrise d'ouvrage.

En séance du 06 juin 2014, le Conseil communal a approuvé le projet de réalisation d'un Master Plan et la convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage conclue avec l'intercommunale IDETA, qui en découle.

Ce projet vise à globaliser les démarches des promoteurs (logements, entreprises, demandes de transformation d'immeubles commerciaux, extension d'enseignes déjà existantes ou nouvelles...).

Il convient pour quelques travaux de prolonger, au travers d'un avenant à la convention initiale, les missions confiées au bureau désigné permettant une projection de la ville et de ses villages 2030.

21. ADMINISTRATION GENERALE - Etablissement de jeux de hasard de classe II pour les détenteurs de licence B. Convention avec un opérateur privé. Approbation.

Point retiré.

22. ADMINISTRATION GENERALE - Charte communale de l'intégration de la personne handicapée. Adhésion.

L'A.S.P.H. (Association Socialiste de la Personne Handicapée) a mis en place une Charte Communale d'Intégration de la Personne handicapée en 2001.

La Ville d'Ath y a adhéré durant les deux mandatures, le label étant "*remis en jeu*" tous les six ans.

Ce label récompense les communes qui s'insèrent dans une dynamique progressiste d'intégration de la personne handicapée dans tous les aspects de la vie communale sans qu'il ne soit nécessairement question d'énormes investissements financiers. Les engagements doivent porter sur le droit à la différence, l'égalité des chances, la sensibilisation, les organes de consultation de la personne handicapée, l'accueil de la petite enfance, l'intégration scolaire et parascolaire, l'emploi, l'information et les services, le logement social, l'accessibilité, le parking, les loisirs, les transports communaux, la nature et la politique sociale.

Chaque commune candidate s'engage à porter, selon ses réalités de terrain, une attention particulière aux personnes à mobilité réduite lors de la concrétisation de nouveaux projets ou, plus simplement, lors de la réfection de projets existants, visant ainsi à améliorer leur qualité de vie.

Handicity est, en quelque sorte, une reconnaissance des personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes.

23. REVITALISATION URBAINE - Avenant n°1 aux arrêtés de subvention et conventions des 19 avril 2006 et 9 mai 2007 relatifs à l'opération de revitalisation urbaine dite "Ilot de la rue Haute". Décision.

Les arrêtés ministériels des 19 avril 2006 et 9 mai 2007 octroient à la Ville d'Ath des subventions pour l'exécution, en deux phases, de l'opération de revitalisation urbaine susdite.

A ces mêmes dates, deux conventions-exécution ont été signées entre la Région wallonne et la Ville d'Ath.

Des modifications ont nécessité l'établissement par la Région wallonne d'un avenant n°1 aux conventions des 19 avril 2006 et 9 mai 2007.

Pour pouvoir proposer cet avenant au Ministre Furlan et prendre l'engagement financier, il y a lieu de transmettre également à la Région wallonne un plan d'ordonnancement des dépenses, pour les 5 prochaines années, relatif à cet avenant.

24. RENOVATION URBAINE - Aliénation d'une partie de parcelle sise à l'arrière de la rue Jean Jaurès à Ath. Décision.

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section B n°811y103 (partie), d'une contenance mesurée de 76ca, sise à l'arrière de la rue Jean Jaurès à Ath.

Les propriétaires de l'immeuble sis rue du Rempart, 6 (B 811B95) dont le jardin jouxte la parcelle susdite, souhaitent acquérir cette parcelle en vue d'avoir un accès au car-port ou au garage à toit plat qu'ils envisagent de construire à l'arrière de leur propriété.

25. RENOVATION/REVITALISATION URBAINE - Ilot de la Rue Haute. Travaux de démolitions préalables. Lot 2 - Démolitions préalables. Décompte final. Approbation.

Point retiré.

26. RENOVATION/REVITALISATION URBAINE - Désignation de l'auteur de projet pour les missions complémentaires à mener dans le cadre de l'opération de rénovation/revitalisation urbaine. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le quartier de la rue Haute fait l'objet d'un projet de revitalisation et de rénovation urbaine de grande envergure.

Ainsi, plusieurs travaux ont déjà été entrepris comme la démolition de la perche et la confortation de celle-ci notamment à l'initiative d'un architecte local.

Ce projet, dont la vision initiale s'est vue évoluée au fil des années, va nécessiter le recours d'un auteur de projet pour les démolitions et aménagements à venir afin de rencontrer l'objectif final.

27. DOMAINE COMMUNAL - Vente de biens du CPAS d'Ath - Aliénation de la maison sise Place des Combattants, 1 à Ath. Décision définitive.

Dans le cadre du mandat donné le 20 avril dernier par le CPAS au Collège communal, le 29 mai 2015, il a été décidé, à l'unanimité :

- De vendre, au plus offrant, dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité la maison sise Place des Combattants, 1 à Ath, pour un prix minimum correspondant à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement (62.500€), majoré des frais de négociation du notaire (2%) et des frais de publicité.

A ce jour, 1 seule offre a été déposée.

Cette offre est faite sous la condition suspensive de l'octroi à l'intéressé d'un crédit hypothécaire pour financer cette acquisition.

Par courriel du 2 octobre 2015, M. le Directeur général du CPAS a informé la Ville que ce dernier acceptait l'offre susdite.

28. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation de l'immeuble sis rue du Grand Pont, 2 à Ath (Casino). Décision définitive.

Le 28 février 2015, il a été décidé :

- de vendre de gré à gré avec publicité, l'immeuble sis rue du Grand Pont n°2, dénommé "ancien Casino", cadastré section A, n° 80s63, sur base du projet qui obtiendra le plus de points calculés par l'analyse de trois critères d'attribution.

Cet appel à projets a fait l'objet d'une publication d'avis de marché, publié le 15 avril 2015, pour une

ouverture des projets le 2 juin 2015, et reprenait la mise en place d'un jury dont le maintien et la composition ont été décidés par délibération du Collège communal du 24 juin 2015.

Le 18 septembre 2015, le Collège communal a décidé de faire siennes les conclusions du jury, d'accepter la seule offre réceptionnée et de poursuivre les démarches en vue de procéder à la vente sur cette base.

29. DOMAINE COMMUNAL - Convention de mise à disposition d'emplacements de parking au profit du personnel du Centre Hospitalier Epicura à Ath ("Belle Park").

Depuis le mois de juin dernier, le bail emphytéotique, relatif à la parcelle cadastrée section B n°28Y, entre la Ville et le Forem est arrivé à échéance. La Ville a donc aménagé cette parcelle en zone de parking.

Ce terrain utilisé autrefois par le Forem pour ses formations, consiste essentiellement en une dalle de béton. Il est accessible via la rue de l'Abbaye par un sentier non carrossable et par le chemin des Primevères via le CEVA.

Dans le cadre du nouveau plan de stationnement et de mobilité, le Centre Hospitalier Epicura a sollicité la possibilité de mise à disposition par la Ville d'une partie de ce parking au profit de son personnel.

La Ville a décidé de placer en zone payante les zones de parking public se trouvant à proximité du site hospitalier d'Epicura.

30. DOMAINE COMMUNAL - Avenant à la convention de mise à disposition d'une partie du hangar sis chemin de Sartiau à Ostiches.

En séance du 14 juin 2012, le Conseil communal a décidé de conclure avec la SPRL LIZON & Fils une convention de mise à disposition d'une partie de leur hangar et de la cour arrière sis chemin de Sartiau à Ostiches.

La Ville a installé à l'arrière de ce bâtiment un abri métallique démontable afin d'y stocker diverses machines agricoles appartenant à l'ASBL "Les Blancs Mongnîs d'Ostiches". (collection de machines agricoles)

Afin de redéfinir les espaces avant et arrière et ce pour répondre aux soucis de sécurité et d'accès au hall, il y a lieu d'établir un avenant à la convention du 4 septembre 2012.

31. DOMAINE COMMUNAL - Convention d'occupation de parcelles sises à Isières.

En 2002, la Ville a décidé de conclure une convention d'occupation avec le fermier pour la parcelle sise à Isières et cadastrée section C n°358B.

Vu le nombre croissant de jeunes joueurs, le club de football d'Isières était à la recherche de

terrains supplémentaires.

La Ville a l'opportunité d'obtenir un droit d'occupation d'une partie des parcelles sises à Isières et cadastrées section C n°288W, 288M et 288P.

32. DOMAINE COMMUNAL - Convention d'occupation pour l'immeuble sis rue Saint-Martin n°8 à Ath. Rectification administrative.

33. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Déclassement du Château de Grand Champ.

Le Département du Patrimoine du Service Public de Wallonie a transmis sa décision d'entamer la procédure de déclassement éventuel du château de Grand Champ à Meslin l'Evêque avec retrait de la zone de protection.

L'Administration communale a dès lors procédé à l'organisation de l'enquête publique. Celle-ci a été annoncée tant par voie d'affiches à la maison communale et sur les lieux concernés par le projet de déclassement, que par un avis inséré dans 3 quotidiens distribués dans la région et dans un journal publicitaire distribué gratuitement.

Cette enquête publique s'est déroulée du 25/09/15 au 09/10/15, sans réclamation.

L'Institut du Patrimoine a confirmé ne pas avoir de projet ni d'intention de restaurer le monument.

34. VOIRIES COMMUNALES - Toponymie. Dénomination de nouvelles voiries à Ath, Quartier des Matelots. Décision.

En date du 13/07/15, la SA Unirest, dont les bureaux se situent à Antwerpen, Marialei, 11 bus 6, a obtenu un permis d'urbanisme visant à construire un immeuble de 19 appartements et créer des voiries dans le quartier des Matelots.

Un nom devant être donné à ces nouvelles voies de communication, le Collège communal a, en séance du 07/09/2015, proposé à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, les dénominations suivantes:

- À la voie pédestre reliant l'avenue du Bonheur à la route de Lessines : Tortille de la Route fleurie.
- À la voirie centrale au lotissement : Square de la Philharmonique.
- À la voirie qui relie ce square à la route de Lessines : Chemin Henri Delcourt.
- À la voie pédestre qui relie le square à la route de Lessines : Sentier du Moneuse.

35. VOIRIES COMMUNALES - Travaux d'entretien extraordinaire de divers accotements et éléments linéaires de l'Entité - Exercice 2014 - Avenant n°3. Approbation.

En séance du 22 septembre 2014, le Collège communal a attribué le marché "Travaux d'entretien extraordinaire de divers accotements et éléments linéaires de l'Entité - Exercice 2014" aux Entreprises De Travaux Publics Delbart sa, Rue Saint-Vincent 1 à 7950 Ladeuze.

En séance du 30 octobre 2014, le Conseil communal a approuvé l'avenant 1 et la prolongation du délai de 10 jours ouvrables.

En séance du 29 juin 2015, le Conseil communal a approuvé l'avenant 2 et la prolongation du délai de 10 jours ouvrables.

Il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter des modifications.

La motivation de cet avenant est la suivante : « Le projet de réseau de Fibres Optiques (propre à l'administration communale d'Ath) au centre-ville implique la réalisation de traversées souterraines et la pose de gaines.

Celles-ci permettront d'éviter les câbles aériens pouvant gêner le passage du cortège de la Ducasse (Académie, rue de Pintamont ; rue aux gâdes ; rue de Nazareth ; Square Saint Julien ; rue de la Station) et le passage de la Dendre afin de relier le CPAS (rue de la Bienfaisance vers rue Maria Thomée).

L'adjudicataire demande une prolongation du délai de 20 jours ouvrables.

36. VOIRIES COMMUNALES - Mise en œuvre de dispositifs ralentisseurs de trafic sur diverses voiries de l'entité. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Récemment, des accidents de circulation plus ou moins graves de même que divers embarras de circulation d'envergure plus importante ont été constatés à divers endroits de l'entité.

En collaboration avec les services de Police et de mobilité locale et régionale, il a été décidé de mettre en place des dispositifs ralentisseurs au niveau de quatre zones « Test ».

C'est ainsi que prendront place :

1. A Ath - au Boulevard de Jonction : un casse-vitesse sinusoïdale en hydrocarboné.
2. A Moulbaix – rue Adhémar Maréchal : un dispositif de bacs à plantation/chicane.
3. A Mainvault – chemin de la Laiterie : un dispositif de bacs à plantation/chicane.
4. A Villers-Notre-Dame – chemin des Vallées : un dispositif de bacs à plantation/chicane

Les riverains concernés par ces zones de test ont été concertés afin que ceux-ci puissent y réagir.

37. VOIRIES COMMUNALES - Aménagement de la Zone d'Activité Economique 3 à Ghislenghien. Chemin des Skippes. Amélioration de la sécurité. Prise en charge financière par la Ville. Approbation - a) Bacs à fleurs d'entrée de village et réalisation de huit fosses dans la partie asphaltée devant la société Vidts pour plantation d'un alignement d'arbres - b) Renforcement de l'éclairage public.

L'intercommunale IDETA est actuellement occupée à aménager une nouvelle zone d'activités économiques à Ghislenghien.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de procéder à quelques aménagements au chemin des Skippes, en vue d'y assurer la sécurité.

Ceux-ci visent d'une part, la mise en place de bacs à fleurs à l'entrée du village et la création de huit fosses dans la partie asphaltée devant la société Vidts pour la plantation d'un alignement d'arbres et d'autre part, le renforcement de l'éclairage public.

38. VOIRIES COMMUNALES - Travaux d'entretien extraordinaire de divers accotements et éléments linéaires de l'Entité - Exercice 2015 - Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des travaux visant l'entretien extraordinaire de divers accotements et éléments linéaires dans l'entité doivent être effectués.

Ils s'effectueront sur les routes du Réseau III, et comprennent en particulier :

- l'installation d'une signalétique et signalisation de chantier ;
- l'installation d'un dispositif de sécurité rigoureux ;
- les démontages et démolitions nécessaires aux différents types de travaux ;
- la mise en œuvre d'éléments linéaires assurant l'écoulement des eaux de ruissellement
- la mise en œuvre d'un revêtement de surface (hydrocarboné, pavés, béton, gravier).

Les voiries concernées sont notamment :

- ATH – rue de l'Abbaye : Réfection ponctuelle de trottoirs (accès carrossable) en dalle de béton : Remplacement par des pavés de béton.
- ATH – rue Vienne : Réfection ponctuelle de trottoirs (accès carrossable) en dalle de béton.
- ATH – rue Trieu Périlleux : Réfection ponctuelle de trottoirs pavés de pierre naturelle.
- GHISLENGHIEN – chemin des Passants : Pose de filets d'eau et réfection ponctuelle de voirie en hydrocarboné.
- MESLIN-L'EVEQUE – rue Pont Delvaux : Réfection ponctuelle d'accotement en hydrocarboné.
- OSTICHES – route de Flobecq 345 : Trottoirs en pavés de pierre naturelle à démonter et à remplacer par des dalles de pierre naturelle.
- ORMEIGNIES – rue des Frères 15 : Réfection d'accotement au moyen d'empierrement et de gravier.
- REBAIX – rue Robier 4 : Réfection ponctuelle d'accotement en béton.
- LIGNE – rue Saint-Antoine 58 : Pose de nouveaux filets d'eau et réfection ponctuelle d'accotement en hydrocarboné.

- ISIERES – chemin du Grand Marais : Suppression d'un fossé inutile et dangereux : remblai et pose d'un filet d'eau.

39. VOIRIES COMMUNALES - Diverses réparations sur égouttage et cours d'eau de l'entité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Diverses réparations d'égouttage doivent être réalisées sur l'entité aux endroits listés ci-après :

- La réparation du ponceau sur le ruisseau d'Hérimé à la rue Saint-Jacques à Meslin-L'Evêque ;
- La réparation de la traversée sur +/- 25m de l'égouttage au chemin du Stoquoi à Meslin-L'Evêque ;
- Le reprofilage d'un fossé existant (+/- 100m) et la création d'un passage au Chemin du Parc à Ormeignies.

A cette fin, un cahier des charges reprenant les conditions de ce marché a été rédigé à l'initiative du Département des Services Techniques Communaux.

40. MATERIELS ET FOURNITURES - Acquisition de plaques de rue. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Tous les ans, un montant est inscrit au budget du service extraordinaire en vue d'acquérir de la signalisation routière.

Cette année, le Département des Services Techniques Communaux propose d'allouer cette somme à l'acquisition de plaques de rue.

41. MATERIELS ET FOURNITURES - Fourniture d'éléments de fitness outdoor. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'aire de jeux située dans le faubourg de Mons, à la rue des Hallebardiers, compte divers aménagements à destination des enfants entre 3 et 12 ans.

En collaboration avec le service Action Jeunesse Info, le service Espaces Verts propose d'étendre l'offre à la tranche d'âge des adolescents.

Ainsi, ils suggèrent d'y implanter divers éléments de fitness « outdoor » en lieu et place du terrain de football.

Cet aménagement outre ludique, permettra aux utilisateurs d'améliorer leur condition physique au grand air et sans les coûts liés à la fréquentation d'une salle de sport.

42. MATERIELS ET FOURNITURES - Remplacement de mobilier urbain. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un marché est passé en vue de l'acquisition de mobilier urbain.

Dans ce cadre, il y a lieu d'acquérir divers éléments. A cette fin, un cahier spécial des charges a été dressé afin de définir les différents besoins.

Ce marché de fournitures est divisé en cinq lots :

* lot 1 « Bancs » : ceux-ci sont prévus dans les cimetières car certains sont vétustes et d'autres en sont complètement dépourvus.

* lot 2 « Corbeilles type "Centre-Ville" » et lot 3 « Corbeille type "Promenade Roi Baudouin" » : au centre-ville, plus particulièrement sur la Grand-Place et à la Promenade Roi Baudouin, les corbeilles sont vétustes et usagées voire pour certaines trouées, des bacs intérieurs sont manquants. Cela rend difficile le travail des préposés à la vidange. Il y a donc lieu de procéder à leur remplacement.

* lot 4 « Distributeurs de sacs pour hygiène canine » : afin de poursuivre la démarche menée dans le cadre de la campagne de propreté 2015, de nouveaux distributeurs de sacs pour hygiène canine seront placés et ce, en divers endroits de la ville (Parc de Liessies, quartier de la Roselle...). Les aires de jeux sont plus particulièrement visées afin de garder ces lieux les plus propres possible.

* lot 5 « Bollards type "Grand-Place" » : ces derniers sont régulièrement renversés lors du stationnement des véhicules et doivent pouvoir être remplacés rapidement. Les stocks sont actuellement réduits à néant.

43. MATERIELS ET FOURNITURES - Réaménagement de l'aire de jeux du clos St-Quirin à Houtaing. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le village d'Houtaing d'une superficie de 452ha, dispose actuellement d'une aire de jeux non loin de l'Eglise Saint Quirin.

Celle-ci compte un toboggan et des jeux à ressort permettant ainsi aux bambins de s'y dépenser à leur guise dans un espace adapté, sécurisé et ludique.

Afin d'étendre l'offre et ainsi répondre à la demande de certains riverains, le Service Espaces Verts propose d'y placer un portique de balançoire.

La hauteur de chute de cet élément de plus d'un mètre, impose par ailleurs la réalisation d'un sol amortissant sous ce portique.

Aussi, afin d'uniformiser le revêtement sous l'ensemble des jeux, il est suggéré d'étendre le sol amortissant en gazon synthétique sous le toboggan en lieu et place du gravier roulé actuel.

Enfin, il est proposé d'acquérir une table de pique-nique permettant ainsi de compléter l'aménagement de cette plaine, la rendre davantage conviviale, et inviter à un moment de repos au travers d'un repas, goûter.

44. MATERIELS ET FOURNITURES - Acquisition de pièces de rechange pour la campagne de fauchage 2016. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la campagne de fauchage 2016 qui s'annonce, il est nécessaire d'acquérir les pièces nécessaires à l'entretien des machines.

45. MATERIELS ET FOURNITURES - Marché stock - Achat de matériels d'équipement pour le service Espaces Verts. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Service Espaces Verts dispose d'un crédit lui permettant d'acquérir du matériel professionnel nécessaire à l'exercice de sa fonction.

A cette fin, il a dressé un cahier spécial des charges reprenant les conditions de son marché de fournitures.

Cette année, il est prévu d'acheter des tondeuses autotractées, des débroussailleuses, des tailles-haies, souffleuses à dos et à main, des tronçonneuses d'élagage et pour travaux forestiers ainsi qu'un désherbeur thermique sur chariot muni d'une lance et d'un brûleur notamment.

46. MATERIELS ET FOURNITURES - Marché de fournitures extraordinaire « Electricité – Sanitaire » en vue de la réalisation de différents travaux économiseurs d'énergie (réalisés par la Régie communale). Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans la continuité des démarches entreprises dans nos bâtiments communaux pour réduire les consommations énergétiques, il est envisagé d'effectuer des travaux visant à remplacer l'éclairage dans les ateliers par de l'éclairage LED.

En effet, actuellement, le garage et le hangar de stockage sont pourvus d'un éclairage énergétivore, à savoir du TL balast électromagnétique.

A cette fin, un inventaire des fournitures visant au remplacement de ces sources lumineuses a été dressé à l'initiative du Directeur du Département des Services Techniques Communaux.

Aussi, il est prévu d'acquérir différents outils divers permettant entre autres la mise en œuvre des travaux susvisés.

47. CHARROI COMMUNAL - Placement d'une benne sur un châssis-cabine. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le présent marché vise à récupérer une benne issue d'un véhicule du service propreté (671), déclassé suite à un sinistre total.

La benne étant intacte, elle a été démontée avant la revente de l'épave.

Cette benne peut être reposée sur l'ancien châssis-cabine de la nacelle. Il a été récupéré suite au transfert de la nacelle sur un camion.

48. SERVICE MOBILITE - Création d'un emplacement PMR face à l'Académie de musique. Approbation.

M. Ronny LELEUX, père d'une petite fille ayant des problèmes moteurs, se réjouit des aménagements réalisés à l'Académie de musique pour les personnes à mobilité réduite.

Néanmoins, il déplore qu'aucun emplacement PMR ne soit placé à proximité immédiate de l'Académie.

Le Service Mobilité ne voit pas d'inconvénient à créer un emplacement face à l'Académie de musique pour deux raisons, la première étant qu'il n'y a pas d'emplacement existant et la deuxième étant l'aboutissement des aménagements réalisés dans l'établissement.

49. SERVICE MOBILITE - Création d'un passage pour piétons à la chaussée de Mons, face au n° 162. Approbation.

Monsieur Jean-Marie Dumont a été approché par plusieurs personnes âgées riveraines de la chaussée de Mons (N56). Ces personnes s'inquiètent de la dangerosité pour traverser la chaussée à hauteur de la jardinerie Delbard. L'absence de passage pour piétons à cet endroit rend la traversée assez périlleuse, surtout durant les heures de pointe.

Monsieur Dumont a introduit la demande au SPW auprès de Madame Dewez. Après examen de la demande, le SPW a émis un avis favorable à la création de ce passage et demande au Collège communal et au Conseil communal de régler ce passage pour piétons.

50. SERVICE INFORMATIQUE - Acquisition de matériels informatiques complémentaires et de remplacement pour les services communaux - Seconde partie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Ville d'Ath et ses institutions décentralisées disposent d'installations informatiques à la hauteur de leurs besoins, lesquelles permettent à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Pour maintenir ce parc en parfait état de fonctionnement et lui conserver toute son efficacité, il est nécessaire de le renouveler partiellement chaque année.

51. BÂTIMENTS COMMUNAUX - Travaux de renouvellement complet des chéneaux du bâtiment central du Musée de la Pierre à Maffle. Décompte final. Approbation.

En séance du 11 juillet 2014, le Conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché "Travaux de renouvellement complet des chéneaux du bâtiment central du Musée de la Pierre à Maffle".

A présent, le Département des Services Techniques a établi le décompte final.

52. BÂTIMENTS COMMUNAUX - Travaux de création d'une GTC (Gestion Technique Centralisée) pour les chaufferies communales. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'Administration communale possède une multitude de bâtiments qui ont chacun des fonctions très diverses (bâtiments administratifs, écoles, musées, spectacles...).

Dans le cadre de son intégration à une politique de rationalisation de l'énergie, il est proposé la création d'une gestion technique centralisée afin de réduire les dépenses énergétiques et de maintenance.

Le présent projet vise à l'implémentation de l'organe de gestion informatique des chaufferies au sein du Service Technique et à l'installation des modules de gestion dans quelques chaufferies test : Georges Roland (école et spectacle), Palace et Stade des Géants.

53. BÂTIMENTS SPORTIFS - Entrepôt du Séquoia - Isolation acoustique de la salle de danse. Modifications du projet.

L'entrepôt public situé le long du canal reliant Ath-Blaton, accueille diverses activités : un snooker, une vaste salle de +/- 70 mètres de long sur 22 mètres de large et 9 mètres de haut à la base des versants de toit, laquelle peut être séparée en deux par une toile, mais aussi un espace en mezzanine occupé quant à lui par un club de danse.

Afin de permettre une occupation optimale de tous ces espaces, il s'est avéré indispensable d'isoler acoustiquement la salle de danse.

A cette fin, en séance du 04 mai dernier, le Conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché « Entrepôt du Séquoia - isolation acoustique de la salle de danse » (projet définitif).

Entre-temps, une étude de stabilité réalisée à l'initiative de l'auteur de projet, a mis en avant la nécessité de revoir le projet initialement déposé et ce, afin de garantir toutes les sécurités du bâtiment quant à l'apport d'une cloison acoustique.

54. BÂTIMENTS DU CULTE - Travaux d'entretien extraordinaire de réparations ponctuelles aux toitures des Eglises de l'entité. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Au sein des services techniques, les ouvriers (menuisiers-couvreurs) sont peu nombreux et affectés à de nombreuses tâches (entretien ponctuel des nombreux kilomètres de corniches et gouttières, des centaines de m² de plateforme, de vérification des huisseries et autres types de voies de pénétration de nos immeubles...).

Il paraît nécessaire pour éviter des dégradations qui peuvent rapidement entraîner d'autres types de problèmes comme l'apparition de mэрule..., il est nécessaire voire indispensable de mener des opérations d'entretien au sein, dans ce cas-ci, des églises situées sur le territoire communal.

Dans le but d'éviter des dégradations plus importantes et vu la difficulté d'accès de ces toitures ainsi que le besoin de matériel nécessaire, il est préconisé de faire appel à une entreprise privée afin de réaliser ces travaux d'entretien.

Ceux-ci feront suite à l'examen très approfondi de différentes zones : toitures des nefs centrales et latérales, et toitures des clochers.

55. BÂTIMENTS CULTURELS - Désignation d'un auteur de projet spécialisé en techniques spéciales pour l'établissement d'un contrat de maintenance des installations techniques du Palace. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Restaurée dans les années 2000, la salle de spectacle « Le Palace » située au cœur de la ville, à quelques pas de la Grand-Place d'Ath, accueille des spectacles en tous genres et pour tous les âges : cinéma, représentations théâtrales, conférences, expositions, ...

De nombreux équipements sont ainsi installés (chauffage, ventilation, sanitaire, groupe électrogène, machinerie scénique, détection incendie), nécessitant une maintenance et ce, afin de garantir la sécurité des lieux.

Après analyse des prestations par le Département des Services Techniques Communaux, il est apparu la nécessité de réaliser un contrat de maintenance séparé pour ce qui concerne la machinerie scénique.

En revanche, pour les autres installations techniques, il propose de faire appel à un bureau d'études en techniques spéciales.

56. BÂTIMENTS CULTURELS - Désignation d'un auteur de projet pour le CEVA. Projet, choix des modes de passation et de financement. Approbation.

Le Centre d'Exploitation et de Valorisation Agricole (CEVA) accueille de nombreuses festivités durant toute l'année. Après 30 années d'exploitation, il est nécessaire de procéder à des travaux importants de telle façon à répondre parfaitement aux attentes des citoyens lors de l'occupation de cette salle. Les travaux envisagés sont la rénovation intégrale de la toiture du CEVA, la rénovation du système d'éclairage, et la rénovation du système de chauffage de la salle.

Ces travaux s'inscrivent dans la politique d'économie d'énergie – Smart City développée au sein de l'Administration.

Le Collège communal propose donc d'approuver le projet "Désignation d'un auteur de projet pour le CEVA".

57. BÂTIMENTS COMMUNAUX - Ecole communale d'Houtaing & Château Burbant - Remplacement des châssis. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les menuiseries existantes de l'école communale d'Houtaing ainsi que du Château Burbant sont dans un état de vétusté avancée.

Elles sont en simple vitrage, et les échanges de température entre l'ambiance intérieure et extérieure défavorisent le confort thermique des occupants.

Un cahier spécial des charges a donc été rédigé afin de prévoir la fourniture et la pose des portes et fenêtres en double vitrage à haut rendement avec des châssis en aluminium thermo laqué pour l'école de Houtaing et en bois pour le Château Burbant.

58. BÂTIMENTS SCOLAIRES - Travaux de l'école communale de Bouvignies. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 28 mars 2015, le Conseil communal a approuvé l'avant-projet du marché "Extension de l'école communale de Bouvignies".

A présent, l'auteur de projet a remis son projet définitif.

Pour rappel, l'extension envisagée vise plusieurs objectifs.

L'évolution de la population scolaire a eu plusieurs conséquences sur l'implantation considérée :

- Exiguïté des locaux, en ce compris le réfectoire et les espaces cuisine) nécessitant l'occupation de surfaces non prévues pour l'organisation de salles de classe.

- Location de containers-classes qui en plus d'un coût de location élevé, amputent la cour de récréation, déjà fortement limitée, d'une surface importante nécessitant un renforcement de la surveillance assurée durant les périodes de repos.

L'investissement prévu permettra un usage polyvalent à destination prioritairement des salles de cours mais également de la fanfare ou de l'une ou l'autre association.

Un espace est réservé à l'installation ultérieure d'une cuisine, d'éléments de rangement, mais encore de sanitaires répondant aux besoins des PMR.

Les locaux répondront à tous les critères actuels d'économie d'énergie et seront, dans la mesure du possible, réalisés avec des matériaux régionaux de haute qualité technologique.

Les plans ont été soumis à la Direction scolaire pour qu'elle en fasse un exposé aux utilisateurs. Les ressources spatiales des lieux ont été utilisées au maximum notamment grâce à une partie cédée récemment par le propriétaire d'un terrain jouxtant de manière immédiate l'implantation.

59. BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole communale du Faubourg de Tournai. Remplacement des coupoles existantes. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des problèmes d'infiltration d'eau ont été constatés au niveau des plateformes de l'école communale du Faubourg de Tournai « Le Pré Vert ».

Il apparaît donc nécessaire de remplacer les coupoles existantes. En effet, celles-ci sont cassées et ne permettent plus une étanchéité correcte. Une intervention rapide est donc nécessaire afin d'éviter tout désagrément au niveau de l'école.

60. ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement de certains éléments d'éclairage de la Grand-Place d'Ath. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Régulièrement, les luminaires situés au cœur de la Grand-Place d'Ath sont heurtés maladroitement par des camions de livraison.

C'est notamment le cas pour deux d'entre eux.

L'éclairage mis en place sur cet espace présente un caractère atypique par la pose de candélabres représentant des ailes d'albatros.

En effet, lors du réaménagement de cette place, l'ensemble du mobilier urbain (jardinières, bancs, bornes, luminaires) a été fourni par une société qui avait créé spécifiquement pour ce projet la gamme Hermès.

Depuis, cette entreprise a cessé ses activités relatives au mobilier urbain, mais est toujours en mesure de commander les ailes Hermès.

Vu la difficulté de pouvoir se fournir ce type d'élément, le Département des Services Techniques Communaux préconise en plus du remplacement des deux détériorés, de constituer une réserve d'ailes de type Hermès et ses accessoires et ce, afin de pouvoir les remplacer au fur et à mesure des éventuelles dégradations à venir.

61. ECLAIRAGE PUBLIC - Maintenance extraordinaire de l'éclairage de sécurisation des espaces publics. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la politique de sécurisation des espaces publics et des éléments de patrimoine présents sur le territoire communal, il convient de procéder régulièrement à l'entretien et aux réparations nécessaires des appareils d'éclairage.

En effet, ces missions sont indispensables afin de maintenir convivialité et sécurité de ces divers espaces.

Par ailleurs, si les appareils et/ou dispositifs le permettent, les éventuels remplacements se font en faveur de matériel peu énergétivore.

De nombreux points lumineux doivent encore faire l'objet de réparations. Dès lors, il est préconisé de passer un marché afin de répondre aux besoins du territoire.

62. INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un terrain de football à Meslin-l'Evêque. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'équipe footballistique de Meslin-L'Evêque doit actuellement réaliser ses entraînements et matchs sur deux terrains présents dans l'entité de Ath et Lessines.

D'un point de vue organisationnel, cette gestion est extrêmement difficile et le fait de ne pas se trouver dans sa terre d'accueil engendre une diminution du nombre d'inscriptions pour ces jeunes sportifs.

Suite à cela, l'Administration communale d'Ath envisage la possibilité d'aménager un terrain situé à la rue Centrale de Meslin-L'Evêque, en deux terrains de football et une buvette.

63. COURS D'EAU - Chemin du Rieu de Pidebecq à Ostiches - Amélioration des voies d'écoulement d'eau. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de lutter contre les problèmes d'inondations survenant assez régulièrement le long du rieu de Pidebecq et principalement concentrés au niveau du chemin du Rieu de Pidebecq à Ostiches, il serait opportun de réaliser quelques petits ouvrages afin d'améliorer l'écoulement des eaux et surtout ralentir certains flux d'eau de ruissellement concentré.

64. SERVICE ENVIRONNEMENT - Projet d'un parc de 4 éoliennes le long de l'autoroute E429 entre les villages d'Ostiches et Rebaix. Information.

Une réunion d'information préalable à une étude d'incidences sur l'environnement s'est tenue le 24 septembre 2015 à 18h30 au cinéma l'Ecran, site Burbant à Ath.

Cette réunion concernait la demande de permis unique, avec étude d'incidences sur l'environnement, relative à l'implantation d'un parc de 4 éoliennes d'une puissance totale supérieure à 3 MW, le long de l'autoroute E429 entre les villages d'Ostiches et Rebaix.

Le demandeur de ce projet est la S.A. WE-Power, Colruyt Group, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle. Le Bureau d'études agréé est la S.C.R.L. Sertius.

La réunion d'information préalable a pour objet de permettre au demandeur de présenter son projet, de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut émettre ses observations, ses suggestions, ses demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet et présenter des alternatives techniques, oralement lors de la réunion ainsi que par écrit dans un délai de quinze jours à dater de la tenue de la réunion.

Quatre courriers et trois mails ont été transmis dans le délai imparti, à l'Administration communale d'Ath.

Les principales remarques émises par les riverains du projet concernent:

- L'impact paysager.
- L'impact du projet éolien sur le patrimoine, présence du Moulin d'ostiches.
- Les nuisances sonores.
- L'impact des éoliennes sur les nuisances de l'autoroute.
- Une proposition de planter des rangées d'arbres au niveau d'une portion de l'autoroute A8, près de l'entrée du tunnel sous la route de Flobecq, afin d'amenuiser les nuisances sonores importantes provenant de la circulation et d'ainsi compenser largement le bruit supplémentaire des éoliennes et la présence imposante de celles-ci.
- L'Impact sur la santé.
- L'impact du projet éolien sur la faune: chauve-souris, rapaces et autres oiseaux.
- La perte de valeur des biens immobiliers (terrains et maisons) situés aux abords de parcs éoliens.
- Le principe d'autoconsommation n'a pas sa place dans une zone verte à impact paysager important proche d'habitations mais bien dans un secteur industriel, sur les sites de Ghislenghien et d'Ollignies.
- L'absence de mesure environnementale aux abords des sites afin de créer un masque visuel aux effets stroboscopiques le jour et aux flashes lumineux la nuit.
- L'absence d'étude de sol.
- La proposition qu'une étude de risques sérieuse soit élaborée afin de garantir la sécurité des

usagers de l'autoroute A8 et sur le Chemin du Pilori.

- Un éventuel conflit d'intérêt.
- L'emplacement peu précis des locaux techniques à proximité du Chemin du Pilori.
- Le projet d'installer 4 éoliennes semble dépassé et sans fondement par rapport aux projets Offshore de Colruyt.
- L'excellent gisement venteux mis en avant par la société apparaît comme étant complètement subjectif.
- Qu'en est-il de la rentabilité de ces quatre éoliennes, des subsides obtenus au dépend du confort de vie du citoyen, est-il opportun d'investir dans le marché des certificats verts en sachant que cela coûte plus que cela ne rapporte?
- La demande d'une véritable étude de l'impact du parc éolien sur la dangerosité due à la proximité d'une piste d'atterrissage d'ULM située à Isières.
- La discrimination au point de vue des habitations.

Le dépôt de la demande de permis unique avec étude d'incidences sur l'environnement, relative à l'implantation de ce parc éolien est prévu fin 2015. La décision des fonctionnaires technique et délégué est prévue au printemps 2016. Quant à la mise en service de l'installation, elle est projetée pour l'année 2017.

65. ABATTOIR COMMUNAL - Modification du système de réfrigération. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'abattoir communal a vu sa production augmenter au cours de ces derniers mois.

Afin de répondre aux desiderata du marché et de pouvoir accroître la capacité de stockage de carcasses, il s'avère nécessaire de modifier le système de réfrigération existant du frigo pour les têtes par un système plus puissant.

66. PERSONNEL COMMUNAL - Allocation de fin d'année. Décision.

En séance du 28 juin 2013, le Conseil communal a remplacé la section 3 du Statut pécuniaire du personnel, comportant les articles 32 à 37ter (octroi d'une prime de fin d'année), par la mention suivante: "annuellement, le Conseil communal décide l'octroi ou non de l'allocation de fin d'année, en précise le calcul et en détermine les modalités d'attribution".

Au travers d'un monitoring permanent des finances communales, le Collège communal maîtrise les paramètres dont il a le contrôle et assure par des décisions proactives et structurelles la stabilité budgétaire attendue par les citoyens.

De multiples incertitudes planent toutefois sur l'avenir proche, compte tenu de décisions encore à intervenir à d'autres niveaux de pouvoirs, qu'ils soient wallons ou fédéraux, et qui impacteront inévitablement les recettes attendues.

Le Collège communal en arrive à la conclusion que les paramètres financiers globaux ayant conduit à la décision prise en 2013 doivent encore être pilotés par la prudence et propose donc au Conseil communal de ne pas octroyer l'allocation de fin d'année 2015.

67. ACADEMIE DE MUSIQUE - Organisation des cours au 1er septembre et au 1er octobre 2015.

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil communal est appelé à fixer le nombre d'heures de prestations des membres du personnel de l'Académie de Musique en fonction de la population scolaire.

68. ACADEMIE DE MUSIQUE - Liste des congés scolaires 2015-2016.

En conformité des directives ministérielles applicables à l'enseignement musical subventionné, le Conseil communal est appelé à fixer le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2015-2016.

69. ACADEMIE DE MUSIQUE - Acquisition de mobilier à destination de l'Académie de Musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les chaises de l'Académie de Musique sont vétustes, fortement abîmées et dépareillées.

La multiplication des diverses manifestations organisées par l'académie de musique, de danse et des arts de la parole et l'occupation de la salle Léon Dubois par diverses associations locales ont contribué à la situation actuelle.

Il convient de procéder à leur remplacement.

70. ACADEMIE DE MUSIQUE - Acquisition d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Ces dernières années, la population de l'Académie de Musique s'est fortement accrue et se maintient depuis lors.

Après vérification avec les professeurs concernés, il appert que certains instruments de musique sont vétustes et usés.

Afin de soutenir l'effort vers une construction pédagogique adéquate au service de l'élève, un inventaire des besoins a été dressé.

=====